



**PRÉFET
DU VAR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer du Var**

Service eau et biodiversité
Bureau police de l'eau
Virginie LEMAIRE
Téléphone 04 94 46 80 30

ddtm-sebio@var.gouv.fr

Toulon, le 9 octobre 2023

*Un Nœud
La HMA*

MOTIF DE LA DÉCISION

sur le projet d'arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général, au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, du programme d'actions d'entretien et de restauration de ripisylve et cours d'eau du bassin versant du Riou d'Argentière sur les territoires de la communauté de communes du pays de Fayence et d'Estérel Côte d'Azur Agglomération

I – Objet de l'arrêté

Le présent arrêté préfectoral porte déclaration d'intérêt général, au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, les travaux du programme d'actions d'entretien et de restauration de ripisylve et cours d'eau du bassin versant du Riou d'Argentière sur les territoires de la communauté de communes du pays de Fayence et d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

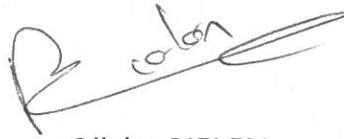
Ces actions seront réalisées sous l'entière responsabilité du syndicat mixte inondations, aménagement et gestion de l'eau maralpin.

Le périmètre de la déclaration d'intérêt général (DIG) correspond à l'ensemble des cours d'eau et de leurs affluents du bassin versant du Riou d'Argentière, en excluant le linéaire de la DIG SMIAGE sur les cours d'eau de l'aval de ce bassin versant instruite le 2 octobre 2018 instruite par le service police de l'eau de la direction départementale des territoires et de la mer des Alpes Maritimes.

II – Motifs de la décision

La consultation du public relative à l'approbation du projet d'arrêté préfectoral portant déclaration d'intérêt général, au titre de l'article L. 211-7 du code de l'environnement, du programme d'actions d'entretien et de restauration de ripisylve et cours d'eau du bassin versant du Riou d'Argentière sur les territoires de la communauté de communes du pays de Fayence et d'Estérel Côte d'Azur Agglomération, qui a eu lieu entre le 28 août et le 18 septembre inclus, n'a donné lieu à aucune observation. Le projet d'arrêté n'est donc pas modifié.

Pour le préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
Le chef du service eau et biodiversité,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Olivier BIELEN', written over a horizontal line.

Olivier BIELEN